

coupeurs de bois. La majorité de notre population vivait dans des régions rurales.

En écoutant ce débat j'ai appris de mes savants collègues qu'il s'agit d'un faux problème. Je me demande si leurs commettants sont aussi savants qu'eux. J'ai également appris du député de St. Paul's (M. Atkey) que certaines régions sont exaspérées. En termes simples, et parlant pour mes propres commettants, j'estime que c'est tourner le fer dans la plaie. Il faut que cela cesse.

Nombre de députés ont répété mot pour mot les discours qu'ils avaient déjà prononcés sur cette même question. J'ai parlé sur ce sujet, je pense, le 9 juillet. Mon exposé a été rapporté et je n'ai pas l'intention de me répéter. Par contre, je désire faire état d'une chose ou deux qui méritent d'être mentionnées. Les députés des villes nous ont dit aujourd'hui avoir une tâche vraiment difficile. Le député de St. Paul's, comme on l'a mentionné aujourd'hui, mesure sa circonscription en minutes, soit 5 minutes sur 15 minutes. Ce sont les dimensions de sa circonscription et je ne pense pas qu'il soit le plus rapide marcheur ou coureur du monde.

Bien des circonscriptions rurales pourraient être mesurées en jours et en semaines. C'est pourquoi les députés de régions rurales estiment ne pas pouvoir s'occuper d'autant de commettants qu'un député de la ville. Le député de York-Est (M. Arrol), notre excellent collègue, parlant plus tôt aujourd'hui a fait état d'une lettre expédiée par lui à ses commettants. Cette lettre contenait une liste de 25 numéros de téléphone et de 25 ministères. Peu importe ce qu'une personne désire, car il suffit qu'elle décroche le téléphone et le ministère qui l'intéresse lui répond automatiquement. Je suppose que c'est valable dans une grande ville comme Montréal et dans d'autres grands centres urbains.

Comment les choses se passent-elles pour un député d'une région rurale? Dans ce cas, il n'y a qu'un numéro de téléphone, le sien. C'est un autre avantage dont jouit le député de la ville. Je me rends compte de la position dans laquelle se trouve mon collègue de Fraser Valley-Est (M. Patterson) qui vient de parler. La Colombie-Britannique n'est pas traitée équitablement. Je le concède. Je suppose que c'est également vrai pour Toronto. Naturellement, ce cas est un parmi 10,000 où la province n'est pas traitée équitablement. Tout le reste milite en sa faveur.

Nous devons convenir sur ce point qu'il y a lieu de faire quelque chose, mais les députés des circonscriptions urbaines admettront certainement que dans un plus vaste territoire il n'est pas nécessaire pour assurer un bon service que le député ait à courir tout le temps. Il y a peut-être quelque chose à faire. Le Parlement bouge lentement. Je l'ai appris depuis les six mois et quelques jours que je suis ici. Toutefois, le Parlement pourrait peut-être prendre une initiative quelconque dans ce cas-ci.

Je me rends compte de la difficulté de la tâche des commissions. En ce qui me concerne, la commission, dans sa sagesse, en était arrivée à un chiffre précis de 84,000. Dans les régions rurales on permet une variation de 25 p. 100. Dans mon cas, le nombre en serait réduit à 62,000.

#### Remaniement de la carte électorale—Suspension

Cependant, on m'a ajouté un petit coin qui, pour la gouverne de mes collègues de la ville, renferme 22 cantons. La plupart des circonscriptions urbaines pourraient faire dans un de ces cantons et s'y perdre. D'ailleurs, nous avons le comté d'Haliburton. Je suis censé y faire du bon travail. Ma foi, si on m'y laisse, je m'y appliquerai mais, à mon avis, c'est un peu trop demander.

Le Parlement pourrait peut-être songer à quelques suggestions pour le bénéfice des députés des circonscriptions urbaines. Peut-être pourrions-nous donner trois représentants de plus à la Colombie-Britannique. Je ne parlerai pas de l'Ontario. Cependant, nous pourrions accorder cinq sièges au sud de l'Ontario. Nous pourrions voler deux sièges au nord de l'Ontario. Nous allons donc donner cinq sièges au sud de l'Ontario. A mon avis, il ne faudrait pas non plus en enlever au Québec, et j'espère qu'il sera possible de concevoir quelque nouveau projet de révision des limites d'ici 18 mois. Un délai de 12 mois est une impossibilité absolue, selon moi.

● (1630)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet de l'amendement du député de Peel-Sud (M. Blenkarn). J'aimerais me reporter à la teneur des remarques faites par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) qui, du moins à mon avis, a voulu donner l'impression que cette responsabilité incombait au gouvernement et que c'était une initiative prise par le gouvernement seul sans tenir compte des opinions exprimées par les députés depuis le commencement de cette législature.

Au cours de ce débat, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a dit clairement, au cours de sa brève intervention, qu'il était le premier à la Chambre à avoir insisté pour que des mesures soient prises en vue de résoudre le problème que la Chambre des communes a maintenant étudié. J'invite les députés à jeter un coup d'œil au *Feuilleton* et aux objections présentées par les députés de tous les partis de la Chambre, qui doutaient des résultats que pourrait donner la structure d'ensemble dans laquelle nous fonctionnons.

Ces objections sont venues de toutes parts. Elles sont venues de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Saskatchewan. Lisez ces objections et vous constaterez que la seule façon d'y répondre est sans doute d'examiner la structure d'ensemble dans laquelle nous fonctionnons à l'heure actuelle.

Ce n'est pas un secret que les propositions contenues dans ce bill ont été débattues à fond par les députés de tous les partis de la Chambre. Depuis le début, je pensais que si le représentant officiel d'un parti quelconque disait non, nous ne devrions continuer dans cette voie. Toutefois, tous les représentants des partis, et je ne dis pas tous les députés car je sais qu'il peut y avoir divergence d'opinions à cet égard au sein des partis, ont accepté de procéder de cette façon. Donc, tous les partis de la Chambre doivent partager cette responsabilité. Les leaders à la Chambre ont discuté de ce bill en détail avant qu'il ne soit présenté.